



## Compte rendu de l'Assemblée Ordinaire de l'Association des voisins du Camping Villas Caravaning La Manga

Camping Villas Caravaning La Manga

L'assemblée a eu lieu le 6 août 2010 dans le local de l'association de voisins de Los Belones, à 19h.30, avec l'assistance des associés des parcelles :

A-013	B-003	B-079	C-056	D-050	D-133	E-070	E-131	GH-009	GH-152	N-144
A-030	B-032	B-092	C-057	D-058	E-002	E-084	F-050	GH-011	M-049	O-114
A-052	B-038	B-095	C-117	D-072	E-010	E-088	F-061	GH-013	N-009	O-128
A-063	B-042	B-098	C-121	D-082	E-023	E-099	F-127	GH-015	N-031	PQ-028
A-118	B-048	C-005	D-046	D-089	E-024	E-100	F-140	GH-016	N-083	PQ-060
A-120	B-056	C-015	D-047	D-095	E-029	E-128	F-150	GH-084	N-140	

Le président Juan Garcia, présente les membres de comité : José Luis Cano, Leonardo Lopez, Rosa M<sup>a</sup> Martin (absente malade), José Manuel Zamora, José Sanguino, Teodosio de Juana, José Ochando, Rosa M<sup>a</sup>. Hernandez et la présence de notre avocat Pedro A. Martinez. On informe de la démission de José Antonio Canovas, pour motifs personnels, mais qui continuera sa collaboration.

### **1.- Lecture du compte rendu de l'assemblée du 7.8.2009**

Le secrétaire Leonardo Lopez lit le compte rendu de l'assemblée ordinaire de 2009, et aussi l'assemblée extraordinaire pour l'élection du comité, on demande l'opinion des associés, et les deux ont été approuvées à l'unanimité.

### **2.- Information des gestions faites**

Après la révision des comptes de la communauté du camping, nous constatons une augmentation excessive des frais de location des véhicules ; augmentation du terrain pour la décharge ; manque la subvention pour traiter « el picudo » des palmiers ; et pour la première fois, les frais de poste (courrier) et frais judiciaires, ont été ajoutés aux charges de la communauté.

Nous exigeons le rétablissement des locaux sociaux et zones « vertes », comme c'est dans les écritures. Nous avons dénoncé qu'il n'existe pas de contrôle d'entrée au camping ; on ne respecte pas les horaires de silence ; les agents de sécurité n'ont aucune autorité et nous avons besoin d'agents de sécurité diplômés ; les travailleurs de la communauté vont dans les parcelles pour demander le vote en faveur de l'administrateur.

Nous n'avons pas encore réussi à avoir des accords avec l'administrateur. Nous avons demandé l'installation des compteurs d'électricité dans toutes les parcelles, la même chose qu'ils ont fait dans les siennes. Nous sommes contre la forme unilatérale pour poser plainte contre les mauvais payeurs et contre les constructions « illégales », car l'administrateur donne le mauvais exemple et est le premier responsable dans les deux cas. Les assemblées de la communauté de 2007 et 2008 ont été annulées judiciairement ainsi que tous les accords, en sentence ferme. Nous avons aussi, ratifié par l'Audience Provinciale, la réclamation des sommes payées en trop, de plus de 30 associés.

L'administrateur avait proposé faire un audit, et nous avons demandé d'inclure depuis l'année 2004, et ils ont accepté, pour connaître l'état réel des comptes.

**Genre des constructions :** Le comité propose que le genre de construction au camping soit d'après les instructions que l'administrateur a donné ces dernières années, c'est à dire :

- **ne pas occuper plus de 2/3 de la parcelle.**
- **l'hauteur maximum sera de 3m.60, et respecter les 30cm. de séparation depuis l'axe de la haie sur tout le périmètre de la parcelle.**
- **respecter la croix d'arrivée d'eau et ne pas construire en dur. Tout » facilement démontable**

« .

Si la majorité des propriétaires sont d'accord avec cette proposition, nous pourrons la présenter à l'administrateur, et puisse être légalisée par l'Administration Autonome compétente et serve de base légale pour les constructions passées et futures.

**Nous attendons vos opinions a ce sujet même si vous êtes contre, pour qu'elles soient prises en compte par le comité.**

Incendie : le 14 juillet 6 parcelles ont brûlé et 4 ont été touchées par le feu ou fumée. Les pompiers ont mis plus d'une demi heure à arriver ; ils ont eu des difficultés à cause des voitures parkées dans les rues, ils ne connaissaient pas le meilleur chemin pour y arriver, etc.. nous avons fait 2 lots et mis des tirelires pendant les fêtes pour une collecte qui sera distribuée aux sinistrés. Nous avons déjà dénoncé en 2005 et 2006 qu'il manquait des moyens de sécurité.

C'est au tour de notre avocat de prendre la parole, qui nous remercie de la confiance que nous lui faisons dans son travail.

La demande pour escroquerie contre l'administrateur suit son cours, et il nous informe que la condamnation en 1<sup>a</sup> instance contre Rafael Villareal et Manuel Baron, avec prison, ils ont fait recours.

Toutes les assemblées jusqu'en 2008 que nous avons contesté devant le tribunal, nous les avons gagnées annulant ainsi tous les accords pris. Nous attendons la décision pour les années 2009 et 2010.

Nous allons demander en bloc le remboursement des cotisations payées en trop jusqu'en 2008, pour tous les associés qui ont fait la procuration pour l'avocat. Nous avons déjà demandé l'exécution de plus de 30 sentences fermes.

C'est une bonne chose d'avoir réussi à faire baisser les charges pour 2010, mais nous continuons à faire pression.

À notre demande, un Architecte Technique a fait une étude des constructions, pour l'utiliser dans la défense des associés qui ont été dénoncés pour des constructions supposées « illégales » et ils s'adressent à nous.

Il nous rappelle qu'il faut avoir le plus grand nombre d'associés et augmenter le nombre des votes, bien en allant aux assemblées ou déléguer le vote à un tiers pour obtenir plus de poids pour arriver aux buts qu'on s'est fixé.

Il finit, en disant qu'il est à disposition pour des associés qui désirent des consultations individuelles.

### **3°.- Bilan des entrées et dépenses 2009, budget 2010 et cotisation.**

On présente l'état des comptes de l'association au 31.12.09, (déjà envoyé aux associés) et aussi qu'il y a 20.000 euros placés et qui ne sont pas inclus dans les comptes, depuis 2010 ils seront inscrits dans le livre de comptabilité, et c'est accepté à l'unanimité. Aussi, on présente le budget pour 2010 et la cotisation de 30 euros par année et parcelle, a été accepté à l'unanimité.

**4°.- Demandes :** Quelqu'un demande ce qu'il faut faire en cas de décès du titulaire de la parcelle, et on répond qu'il faut refaire à nouveau la procuration et mettre le nom du nouveau titulaire ou héritiers.

L'assemblée a pris fin 21h.00 .

**IMPORTANT :** Le premier procès pour « constructions illégales » contre le propriétaire Juan Clares Munera, avec l'avocat de l'association, Pedro A. Martinez comme défenseur, le Tribunal a donné raison à notre voisin de la parcelle F-059. Nous espérons que les autres procès finiront de même, et que l'administrateur arrête d'incommoder les copropriétaires unilatéralement, sans compter avec l'association.

Il est toujours nécessaire d'être à jour dans les paiements ( les 5 premiers jours du trimestre) et ceux qui n'ont pas fait de procuration, faire la délégation de vote, pour qu'ils puissent être représentés, **Il y a beaucoup en jeu**